

**COMPTE-RENDU**

## Réunion du 07 juin 2018 avec le sous-directeur des ressources humaines du SGAMI Île-de-France

Les personnels civils de la gendarmerie Île-de-France sont dans une incompréhension totale au sujet de la gestion de leur dossier individuel et de leur carrière. C'est pourquoi, le SNPC/FO/GENDARMERIE a sollicité un rendez-vous auprès du sous-directeur des ressources humaines du SGAMI Île-de-France afin d'exposer toutes les problématiques.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE a transmis au SGAMI la liste des situations individuelles en attente de traitement qui lui a été communiquée par les agents. Le SGAMI nous informe qu'elles seront traitées dans l'ordre des priorités, de la plus ancienne à la plus récente.



Plusieurs dossiers individuels ont été évoqués afin d'identifier les problèmes qui pouvaient apparaître dans les procédures et notamment dans les retards constatés, l'objectif étant d'optimiser le traitement des dossiers.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE constate, qu'une mise au point sur le « qui fait quoi » entre les gestionnaires RH gendarmerie et les gestionnaires RH SGAMI est impératif afin d'éviter une perte de temps considérable.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE est convaincu qu'un renfort au sein du service RH SGAMI est nécessaire pour résorber les retards de gestion. Le SGAMI nous fait savoir que les postes actuellement vacants au sein de leur service seront pourvus par deux contractuels, information que le SNPC/FO/GENDARMERIE accueille très favorablement.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE a également évoqué les points suivants :

- la transmission tardive des fiches de paie pour laquelle un audit interne sera mené afin de comprendre ce qui peut engendrer un tel dysfonctionnement ;
- le paiement tardif des heures supplémentaires ;
- la prise en compte et le paiement des travaux insalubres pour les ouvriers de l'État du ministère de la défense : une étude est en cours avec le CMG de Saint-Germain-en-Laye ;
- les décisions individuelles des groupes RIFSEEP pour les personnels techniques : elles sont en cours de traitement au niveau du SGAMI et seront très prochainement notifiées aux agents.

Cette réunion productive a permis au SNPC/FO/GENDARMERIE d'évoquer la réalité du terrain afin de faire évoluer les process actuels dans l'intérêt des personnels civils de la gendarmerie.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE demande que des rencontres régulières soient mises en place afin de faire le point sur les dossiers en cours, jusqu'à résorption du retard accumulé.

Le SNPC/FO/GENDARMERIE demande que les actes de gestion soient traités dans un délai raisonnable et au maximum dans les 2 à 3 mois qui suivent leur date de prise d'effet, ce qui a terme participera à la sérénité de tous.

***Le SNPC/FO/Gendarmerie, le syndicat qui se bat pour les intérêts des  
personnels civils de la gendarmerie***



[www.facebook.com/snpcfo.gendarmerie](http://www.facebook.com/snpcfo.gendarmerie)



[twitter.com/fogendarmerie](https://twitter.com/fogendarmerie)



et notre site internet

[www.fogendarmerie.fr](http://www.fogendarmerie.fr)

